



COMMUNE D'AYENT

FICHE TECHNIQUE POUR DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE

1. DOCUMENTS A PRESENTER

- () *fiche technique communale (1 exemplaire)*
- () *demande d'autorisation de construire de l'Etat, format A3 (5 exemplaires)*
- () *extrait d'une carte de la région au 1/25'000 avec emplacement de la construction (5 exemplaires)*
- () *plan de situation récent, signé par le géomètre officiel ou par le teneur de cadastre (5 exemplaires)*
- () *extrait du registre foncier avec mention des servitudes et des restrictions de droit public (1 exemplaire)*
- () *plan de détail, **signé par le maître d'oeuvre et l'auteur du dessin** (5 exemplaires)*
- () *plan des aménagements extérieurs, **signé par le maître d'oeuvre et l'auteur du dessin** (5 exemplaires)*
- () *calcul détaillé du cube et de la densité (2 exemplaires)*
- () *formule « justificatif de la qualité thermique de l'enveloppe du bât. » E1 (2 exemplaires)*
- () *annexes à la formule ci-dessus – « E3 et (ou) E4, E5, E6, E8, E9, E10, E11 » (2 exemplaires)*
- () *demande d'autorisation de citernes (4 exemplaires)*
- () *particularités de la pompe à chaleur (1 exemplaire)*
- () *demande d'autorisation pour forage (1 exemplaire)*
- () *document relatif à la sécurité parasismique des ouvrages*
- () *documents spéciaux*

2. REQUERANT

Nom - Prénom - Adresse

.....

.....

.....

3. CONFORMITE AU REGLEMENT COMMUNAL

Parcelle No, Folio, Lieu-dit :

Zone, Densité, Surface du terrain

Indice $\frac{\text{Surface plancher utile}}{\text{Surface constructible du terrain}}$ =

Volumes de construction selon normes S.I.A :

Type de chauffage

Où sont prévus les raccordements d'égouts ?

d'eaux potables

d'eaux de surface

Demandez-vous une dérogation ?

Si oui laquelle ?

IMPORTANT

1. Toute modification doit être signalée en temps opportun à l'administration communale.
2. La mise en chantier ne peut intervenir avant que les autorisations cantonales ou communales aient été délivrées.

*Le requérant s'engage à avertir les services communaux au plus tard **trois jours à l'avance** pour le début et le contrôle de l'avancement des travaux.*

3. Aucun local destiné au travail ou à l'habitation ne peut être occupé sans l'obtention d'un permis d'habiter.

Date :

Signature du requérant :